



## Campagne de novembre 2012

**DiH**  
**MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE**  
Association loi 1901 – Reconnue d'intérêt général  
• Membre de la CFCPI Coalition Française pour la  
Cour Pénale Internationale  
• Membre de la Coordination pour l'éducation à la  
non-violence et à la paix.

Monsieur Jean-Marc Ayrault  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
75007 Paris 07 SP

Siège social : Mairie, 43400 Le Chambon-sur-Lignon  
Site : <http://d.i.h.free.fr>

Objet : Conflit israélo-palestinien

Monsieur le Premier Ministre,

Comme le titre **Le Monde** du 5 octobre dernier : « *Le conflit Israël – Palestine a disparu* ». « *Il n'existe plus*, insiste Alain Frachon dans sa chronique. *Il est sorti de l'actualité internationale, [...] ignoré du journal télévisé [...]. Ce n'est pas bon signe* ».

En effet ! En 1967, après la guerre des Six-jours, le gouvernement israélien a renoncé à faire respecter la ligne verte, cette frontière tracée lors des accords d'armistice entre Israël et les Etats arabes en 1949.

Depuis, on assiste à un « *interminable grignotage* » de la Cisjordanie qui annonce, dit Régis Debray, « *une guerre de 100 ans* ».

Monsieur le Premier Ministre, le parti socialiste, votre parti, s'est toujours voulu l'ami d'Israël. Et bien **soyez-le vraiment** en étant à l'écoute de personnalités Juives qui vivent en Israël. Ainsi Avraham Burg, président de la Knesset de 1999 à 2003, dans un article du **Monde** du 6 juin dernier, exhorte les Etats membres de l'UE à suivre l'exemple de l'Angleterre qui, depuis 2009, a pris les mesures qui s'imposent pour que les produits issus des terres colonisées ne bénéficient plus de l'étiquetage *made in Israël* et des tarifs préférentiels instaurés entre l'UE et Israël.

Nous vous demandons instamment d'envoyer un message fort au gouvernement israélien annonçant que les produits des terres occupées ne seront plus acceptés en France et que les frontières en expansion constante depuis 1967, sont illégales en droit international et vont à l'encontre du règlement du conflit avec le peuple palestinien.

Dans l'attente d'une décision qui honorerait la France, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

NOM, prénom

adresse complète

signature

-----  
-----